

2020-2021

**BULLETIN DE**

**l'Association Luxembourgeoise pour  
les Nations Unies**



**ALNU**

**Association Luxembourgeoise  
pour les Nations Unies asbl**  
*reconnue d'utilité publique*

**3, route d'Arlon L-8009 Strassen, Luxembourg**

**Tél. : 46 14 68 & Fax : 46 14 69**

**E-mail: [alnu@pt.lu](mailto:alnu@pt.lu)**

**Site Internet: [www.alnu.lu](http://www.alnu.lu) Facebook: [www.facebook.com/ALNU.Luxembourg](https://www.facebook.com/ALNU.Luxembourg)**

**Coordonnées bancaires: LU95 1111 0248 7038 0000, CCPLLULL**

**Membres: cotisation 20 Euros, <http://www.alnu.lu/contribuer/devenir-membre>**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Le 4<sup>ème</sup> séminaire « <i>Info Sharing 2020 on Key UN Topics by ALNU</i> ».....</b>	<b>2</b>
<b>Les Nations Unies et la communauté internationale face à des allégations de violations massives des droits de l'homme en Chine.....</b>	<b>8</b>
<b>Action de l'Initiative pour un Devoir de Vigilance devant le siège du Parlement..</b>	<b>10</b>
<b>« Recover Better Together ».....</b>	<b>11</b>
<b>Comment nous représentons-nous les plantes? Implications pour l'évolution et la mise en œuvre de la législation internationale.....</b>	<b>13</b>
<b>Droits de la Nature, Représentation de la Nature en droit : quelques réflexions.....</b>	<b>14</b>
<b>Les Nations Unies dans le Monde : Une sélection de quelques sites Internet.....</b>	<b>16</b>

---

### **Le 4<sup>ème</sup> séminaire « *Info Sharing 2020 on Key UN Topics by ALNU* »<sup>1</sup>**

M. André Rollinger, Président de l'ALNU, a remercié tous les participants et a souhaité que ce séminaire soit fructueux. Il a rappelé les événements marquants de cette année, en commençant par la pandémie de COVID-19 qui a obligé l'association à revoir ses méthodes et priorités. Comme a dit M António Guterres, Secrétaire général de l'ONU : cette crise sanitaire nous oblige à revoir le monde. Elle est ainsi à considérer comme une opportunité pour combattre les inégalités exacerbées à travers le monde, pour relancer les initiatives et décisions face à l'urgence climatique passée au deuxième rang. L'objectif de ne pas dépasser le réchauffement par 1,5 ou 2° ne sera pas atteint sans mesures budgétaires et sans une politique plus forte de taxation carbone d'au moins 30 € par tonne de CO<sub>2</sub> préconisée par les institutions internationales. Le Luxembourg va appliquer un taux de 20 € insuffisant pour avoir un effet vraiment efficace sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

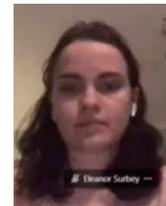


L'ONU élabore actuellement un vaste programme de 18 mois pour aider les pays les plus impactés par la pandémie. Un fonds COVID-19 de réponse et de reprise a été mis en place dans ce but. L'ALNU s'est adressée au Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Mr Franz Fayot pour apporter une contribution à ce fonds. Il a confirmé l'intention du gouvernement de maintenir tous ses engagements pour les agences des Nations Unies en dépit de la chute du revenu national brut. Pour sa part, l'ALNU malgré ses ressources limitées a décidé d'apporter 5000 € d'aide financière par l'intermédiaire de l'UN Fondation. Le deuxième événement marquant pour l'ALNU est bien sûr le 75<sup>ème</sup> anniversaire des Nations Unies qui a été célébré dans le monde entier et donc aussi au Luxembourg.

---

<sup>1</sup> Le séminaire s'est tenu sur Skype.

Pour ce qui concerne l'organisation interne de l'ALNU, M. Rollinger a présenté Madame Eleanor Surbey nouvellement recrutée en tant que chargée de projet à partir de janvier 2021 et qui s'occupera entre autres de la coordination du projet avec les lycées.



### ***Intervention de Monsieur Luc Dockendorf***

Pour M. Luc Dockendorf de la Direction des Affaires politiques du Ministère des Affaires étrangères et européennes, l'année a été marquée par cette crise sanitaire qui n'est pas finie, et qui a trois conséquences principales : la première est économique avec une récession qui a commencé et qui va s'accroître. La deuxième touche les droits humains, cette crise étant un accélérateur pour les régimes autoritaires pour faire reculer la démocratie sous prétexte de protéger les populations, et pour relancer les conflits. La troisième est de faire passer l'urgence climatique au deuxième plan, alors que qu'il s'agit là d'un défi crucial. Les méthodes de coopération positive vont donc rester indispensables pour assurer le développement durable fixé dans l'agenda 2030 des Nations Unies. L'ALNU est à remercier pour son généreux don pour l'UN Foundation. M Dockendorf a confirmé le soutien de l'action de la représentante des Nations Unies pour les enfants dans les conflits armés.



### ***Intervention de Madame Anne Schintgen***

Mme Anne Schintgen, responsable du Bureau de liaison des Nations Unies en Europe pour les enfants dans les conflits armés, a présenté l'historique de la création de ce bureau et de la position de Représentant spécial auprès du Secrétaire général des Nations Unies en charge de la défense des enfants en temps de conflit armé. Cette initiative remonte à 1996 en réponse à un rapport sur les conflits armés qui a montré que les enfants en sont les premières victimes. La résolution 51/77 de l'Assemblée générale des Nations unies a ainsi mandaté un représentant spécial pour œuvrer pour une coopération internationale en faveur de la protection de l'enfance. Cette initiative s'est concrétisée par de multiples résolutions prises par le Conseil de sécurité sur la protection des enfants en situation de conflit. Il a défini six violations graves : recrutement et utilisation d'enfants, meurtres et mutilations, violences sexuelles, attaque contre les écoles et hôpitaux, enlèvements, déni d'accès humanitaire.



Plus concrètement : les situations de violences extrêmes font l'objet d'une surveillance continue et d'un rapport annuel présenté au Conseil de sécurité ; les noms des groupes armés responsables de ces violences sont nommés selon le principe « *Name and Shame* » ; le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants dans les conflits armés émet des recommandations aux parties au conflit pour mettre fin aux violations et en prévenir d'autres.

Résultats obtenus : ces initiatives ont permis de séparer au moins 155.000 enfants de groupes et forces armés et de les réintégrer dans leurs communautés. Ces initiatives ont permis de faire évoluer dans certains pays concernés le système judiciaire en criminalisant les violations faites aux enfants.

Mme Schintgen a décrit une action concrète sur la protection des enfants qui se sont retrouvés dans une situation de conflit en Somalie. Cette action, à laquelle elle a participé elle-même, illustre la complexité et le coût des programmes de protection de l'enfance. Le succès de ce programme passe obligatoirement par la coopération avec les différentes organisations internationales comme l'UNICEF, l'Union africaine et d'autres organisations régionales.

### ***Intervention de Madame Rahşan Çelik de l'ALNU***

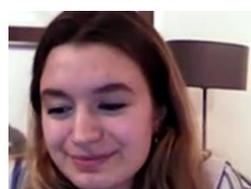
Mme Rahşan Çelik, membre du Conseil d'Administration de l'ALNU, a rappelé le 75<sup>e</sup> anniversaire de l'ONU, « célébré » dans le contexte de la pandémie mondiale. Cette crise montre que la coopération et l'aide envers les populations défavorisées et encore plus fragilisées est essentiel. La consultation mondiale lancée cette année par l'ONU sur ce qui préoccupe le plus les peuples, et comment l'ONU est perçue devant ces enjeux est donc arrivé au moment le plus crucial. Les priorités d'action qui sont ressorties de cette consultation sont un meilleur accès aux services de base : santé, éducation, et eau potable. Le renforcement de la coopération internationale apparaît aux yeux des répondants essentiel pour atteindre ces objectifs, pour combattre les inégalités qui vont être exacerbées par la crise sanitaire. Cela passe par un modèle économique plus inclusif. Concernant les défis qui se présentent dans le monde entier, les répondants ont listé la lutte contre le changement climatique, la protection de la nature, le respect des droits humains et la lutte contre la pauvreté. Face à ces défis extraordinaires, l'ONU apparaît comme un acteur majeur pour favoriser la coopération mondiale et rendre le monde meilleur, plus libre et démocratique. Mais l'ONU doit être plus innovante et efficace face aux freins de plus en plus forts à ces objectifs.

### ***Les priorités maintenues***

Les effets de la pandémie ont été majeurs. L'ALNU a reconsidéré ses priorités et actions. Elle a coopéré avec l'UNRIC et la Ville de Luxembourg pour célébrer le 75<sup>ème</sup> anniversaire des Nations Unies le 24 octobre 2020, marqué par l'illumination en bleu de l'hôtel de ville. Les jeunes Déléguées de la jeunesse auprès des Nations Unies ont apporté une excellente contribution grâce à une prise de position officielle soutenue par L'ALNU. M. Paul Frank, Vice-Président de l'ALNU, a rappelé le rôle essentiel des Nations Unies dans la cadre de la commémoration de la libération de la Corée du sud organisée le 24 octobre par l'Association luxembourgeoise-coréenne dont il fait partie.



### ***Intervention de Madame Ema Mehic***



Mme Ema Mehic, Déléguée de la jeunesse du Luxembourg pour les Nations Unies, est revenue sur la prise de position officielle mentionnée par Mme Çelik. Il s'agit là d'une réflexion et de revendications des jeunes devant les défis qui se présentent : la pandémie bien sûr mais

également le risque climatique et encore la montée du racisme, tout cela dans un contexte de crise économique mondiale dont les jeunes vont être les premières victimes. Le 75<sup>ième</sup> anniversaire rappelle que l'ONU a œuvré pour une croissance économique et pour la défense des droits de l'homme. Tous les objectifs autour des 3 piliers que se sont fixés les pays membres de l'ONU n'ont pas été atteints mais sans l'ONU, le monde serait plus vulnérable. La question maintenant est comment concrétiser l'agenda 2030 avec une économie plus inclusive, un développement durable et plus d'égalité. La jeunesse écoute au-delà des barrières culturelles, religieuses ou de genre, pour apprendre des autres. C'est ainsi que la confiance dans les institutions internationales pourra être rétablie pour œuvrer collectivement pour un avenir durable. La jeunesse est sensible aux enjeux économiques, climatiques, de santé publique et de développement durable.

### ***Projet 2021 en collaboration avec les lycées***

#### ***Droits de l'homme***

M. Rollinger a rappelé le thème « *La situation actuelle et l'évolution des droits de l'homme dans l'ère de la mondialisation, du développement durable et de COVID-19 & après* ». Quatre lycées se sont engagés à participer au projet de travail qui répond aux trois piliers fondateurs de l'ONU : la défense des droits de l'homme, la recherche de la paix dans le monde et le développement durable. Ces trois piliers sont à considérer au même niveau. La première approche préconisée dans le projet de travail d'étude est d'analyser comment se comportent les partenaires principaux du Luxembourg, à savoir les Etats-Unis d'Amérique et la Chine. Les deux pays n'ont pas signé à ce jour le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. La Chine n'a pas signé le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Ce sont pourtant des pays fondateurs des Nations Unies qui montrent des lacunes au niveau du premier pilier des objectifs de cette organisation internationale. Face à cela, l'Union européenne apparaît faible car son approche économique n'est pas toujours cohérente avec son discours sur la défense des droits humains.

#### ***Liberté d'expression***

M. André Rollinger a pris l'exemple du Luxembourg en rappelant l'affaire Luxleaks et les conséquences pour les deux lanceurs d'alerte Antoine Deltour et Raphaël Halet, ainsi que le journaliste Edouard Perrin. Alors qu'Antoine Deltour a dû attendre l'arrêt de la Cour de cassation pour obtenir l'annulation de sa condamnation en lui reconnaissant le statut de lanceur d'alerte, Raphaël Halet doit encore porter son cas devant la Cour européenne des droits de l'homme. Antoine Deltour est un exemple vivant du droit à la liberté d'expression. Il a été parmi d'autres un lanceur d'alerte pour la défense de l'intérêt commun, dans son cas face aux effets des méthodes d'optimisation fiscale mises en place par les sociétés internationales avec l'aide active des grandes sociétés d'audit et de conseil (les « Big4 ») et le silence, sinon l'accord, des gouvernants.

#### ***Droit à la vie privée***

Liberté d'expression et droit à la vie privée vont de pair et doivent être défendus de la même manière. L'article 17 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques

dit : « *Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes illégales à son honneur et à sa réputation.* ». Cela nous renvoie aux dangers que peuvent représenter les médias sociaux si aucune limite n'est imposée. Le risque déjà avéré est le résultat d'une part de la domination de quelques sociétés multinationales, les GAFAM, à la fois sur les systèmes d'exploitation de nos objets connectés (Android par Google, iOS par Apple), portes d'entrée sur Internet, et sur la collecte astronomique d'information via les moteurs de recherche qu'elles contrôlent également. Mais cette domination n'aurait pas d'effet si elle ne rencontrait pas la demande mondiale pour ces outils de communication devenus indispensables : l'utilisateur n'est pas seulement consommateur, il est aussi acteur, il crée du contenu (textes, vidéos, photos...). Les domaines d'intrusion dans la sphère privée sont immenses : nos comportements d'achats sont traqués, nos informations personnelles sont enregistrées on ne sait pas où, également nos photos, nos vidéos, nos messages, etc. Les nouvelles technologies peuvent menacer la sauvegarde des droits de l'homme, notamment le droit à la protection de la vie privée. Ce droit se fonde sur la division de l'espace entre l'espace public et l'espace privé. Dans l'Union européenne, la protection des données personnelles est assurée depuis 2018 par la mise en application du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Ce règlement définit de quelle manière les données personnelles doivent être traitées par les entreprises et être accessibles à tous les citoyens.

### ***Intervention de Madame Florence Könnér : développement durable***

Mme Florence Könnér, membre du Conseil d'Administration de l'ALNU explique que , il y a aujourd'hui plus de 30 ans, la déclaration sur le droit au développement élaborée avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a été adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies. Ce droit est aujourd'hui plus d'actualité que jamais, et donc d'une importance primordiale dans le cadre du Projet avec les lycées 2021. Mme Florence Könnér a présenté le cas pratique qui sera soumis aux élèves concernant les projets de développement de Lux Development dans le domaine des énergies renouvelables au Cap Vert et en relation avec l'Afrique de l'Ouest. En outre, Madame Könnér a brièvement présenté l'important travail de penser le droit au développement face à une vulnérabilité démographique, sociale et économique qui exerce des pressions indues sur les ressources naturelles déjà limitées et fragiles.

### ***Intervention de Monsieur Colin Robertson : Droit à un environnement sain***

M. Colin Robertson, membre du Conseil d'Administration der l'ALNU, a couvert le droit à un environnement sain, droit essentiel rappelé dans l'objectif de développement durable n°15 de l'ONU. L'exemple concret des mines du Mirador en Equateur montre le risque d'écocide sur l'environnement doublé du risque de non-respect des droits humains des indigènes. Tel est le résultat des activités minières qui se sont développées dans une région de haute biodiversité. Les mines produisent des déchets hautement toxiques qui sont stockés dans des barrages de rétention qui ne sont pas conformes aux normes de sécurité. Il est considéré comme sûr et certain que ces barrages vont céder, mais on ne sait pas quand.



Tout le bassin du fleuve amazonien est à risque, ainsi que la vie des riverains. Tout ceci dans un pays qui a adopté les droits de la Nature dans sa Constitution. Dans le cadre du projet 2021 avec les lycées, la réflexion portera sur les effets de la consommation effrénée des produits primaires dans un modèle économique linéaire qui les transforme rapidement en déchets en détruisant ainsi notre biodiversité. Le point ici est de sensibiliser les lycéens à l'impact des activités minières qui ont lieu dans des pays éloignés dans le but de produire les objets que nous consommons. On peut être conscient de ce qui se passe localement, mais quelle attitude prendre en ce qui concerne des activités lointaines dont on ignore souvent l'existence? Que peut-on faire ici ? L'objectif est d'amener les jeunes à réfléchir aux solutions pour défendre les droits de la Nature qui sont indissociables des droits humains (pensons aussi par exemple aux conséquences pour les habitants de certaines régions, qui n'ont plus d'eau potable suite à l'exploitation intensive de l'agriculture).

### ***Intervention de Madame Marleen Krausch : extrême pauvreté.***

Mme Marleen Krausch, membre de l'ALNU, a observé que les conséquences économiques qui se dessinent avec la crise sanitaire vont inévitablement frapper les pays et les personnes déjà fragilisés par un modèle économique souvent inégalitaire. Alors que le taux de pauvreté a sensiblement diminué entre 1995 et 2015, il repart à la hausse avec la pandémie dont les effets ne font que commencer à se faire sentir. Les pays dits en voie de développement en sont les premières victimes car ils n'ont ni les réserves ni les ressources pour supporter une telle crise. C'est là que le rôle de la communauté internationale et singulièrement des États membres des Nations Unies est crucial pour ne pas faire plonger 150 millions supplémentaires d'habitants dans la pauvreté, voire l'extrême pauvreté.

### ***Intervention de Madame Michèle Perrin-Taillat : législation sur les plantes***

Mme Michèle Perrin-Taillat, membre de l'ALNU, a fait une présentation sur la façon dont les plantes sont représentées dans les textes législatifs, car cela a des implications directes sur les trois piliers des Nations Unies que sont les droits de l'homme, la paix et le développement. Comment adopter un discours inclusif qui respecte à la fois les plantes et le droit qu'a tout être humain à une alimentation saine et suffisante ? Force est de constater que, dans les textes législatifs, les plantes font l'objet de diverses appellations (variétés, semences, ressources génétiques...). Cette terminologie est significative du manque de respect du législateur envers les plantes et la biodiversité en général. De surcroît, on ne s'exprime plus aujourd'hui sur les « ressources génétiques » en langage humain, mais en termes d'ISN (Information de séquençage numérique), c'est-à-dire selon des codes génétiques et informatiques, dont le sens n'est accessible qu'aux spécialistes. Toute négociation est donc biaisée et inégale, ces codes étant incompréhensibles pour les non spécialistes, y compris les défenseurs de la nature, les paysans, et les politiques. La question en forme de conclusion est bien de trouver un langage partagé qui respecte les plantes et permette de surmonter la crise de perte de biodiversité à laquelle nous faisons face. Le langage que nous utilisons n'est pas neutre : il a des conséquences directes sur notre alimentation,

sur l'état des écosystèmes naturels, sur les droits des paysans et des consommateurs, et de fait sur les 3 piliers des Nations Unies.

### *Face à tous ces défis, comment l'ALNU peut-elle être utile?*

Ces différentes interventions témoignent de l'urgence de ces enjeux mondiaux et de la nécessité de revoir notre modèle économique et social dans la direction d'une économie inclusive, circulaire, plus égalitaire, respectueuse de l'environnement et finalement assurant le développement durable. Face à la situation actuelle, l'ALNU se pose la question : Comment être utile ? En réponse à cette question, M. Dockendorf a posé quelques jalons :

- \* en poursuivant son engagement qu'elle démontre continuellement, comme vient d'en témoigner le don généreux de 5000 € au fonds du Secrétaire général des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement

- \* tout le travail de sensibilisation mené par l'ALNU auprès des institutions gouvernementales et des lycées pour défendre les droits humains doit se poursuivre, car il est un accélérateur de l'action gouvernementale, axé sur les trois principes de l'universalité, l'indivisibilité et l'inaliénabilité des droits humains

- \* différents sites Internet comme '[www.informationdemocracy.org](http://www.informationdemocracy.org)' peuvent fournir des pistes intéressantes pour une prise de conscience plus évoluée.

En conclusion, M. Rollinger a remercié et les intervenants et les participants pour la richesse des échanges lors du séminaire. Il a rappelé le rôle central de l'humain face à l'intelligence artificielle qui est là pour le servir et non pour le dominer. Les échos qui ont suivi ce séminaire de l'ALNU ont été très positifs grâce aux contributions variées et au travail accompli en équipe, et à l'arrière-plan avant et pendant le séminaire.

---

## **Les Nations Unies et la communauté internationale face à des allégations de violations massives des droits de l'homme en Chine**

L'année passée, les Nations Unies et la communauté internationale ont été confrontées à de multiples enquêtes, divulgations et rapports sur des allégations de violations massives des droits de l'homme en Chine, notamment dans les régions de Xinjiang, du Tibet et de Hong Kong. Les différentes sources d'information à ce sujet comme la radio-télévision BBC, le journal 'New York Times', le Center for global Policy à Washington, les associations 'Human Rights Watch' et 'Amnesty International'... sont nombreuses. Le gouvernement chinois a établi dans la région du Xinjiang de nombreux camps de détention et de rééducation, dans lesquels plus d'un million de personnes de la minorité ethnique des Ouïghours seraient retenues. Ces informations sont étayées par des images de satellites. Les Ouïghours, une population avec une langue turcophone et une croyance surtout musulmane, constituent environ 46 % de la population dans la région du Xinjiang.

Une des principales matières premières pour la fabrication de produits textiles dans le monde est constituée par le coton. Dans ce secteur, un rôle prééminent revient à la région de Xinjiang en Chine, qui produit à elle seule 85 % du coton de ce pays et 20% du coton au niveau mondial. D'après un reportage récent de la BBC, des centaines de milliers de

Ouïghours et d'autres minorités seraient soumis à un travail forcé sous le contrôle des autorités dans de vastes champs de culture de coton et dans des usines nouvellement construites à l'intérieur ou près des camps de détention qui sont actives également dans la fabrication de produits textiles en coton. Selon le témoignage d'un Ouïghour en exil en Europe, les habitants des villes et villages sont contactés un peu partout par les agents des autorités pour se prêter à un tel travail encadré et contrôlé. Les personnes ont peur d'être mises en prison ou déplacées de force. Dès lors, ces travailleurs sont transférés dans les alentours des sites de production, qui peuvent se trouver également dans d'autres régions de la Chine. Pour le gouvernement chinois, il s'agit d'accélérer la lutte contre la pauvreté. Les défenseurs des droits de l'homme sont persécutés, condamnés à de longues peines en prison. Plusieurs activistes incarcérés, y compris le lauréat du Prix Nobel de la Paix 2010 Liu Xiaobo, sont morts en détention ou brièvement après avoir été remis en liberté suite à des allégations de torture, de mauvais traitement ou d'un traitement médical inadéquat.

### *Les prises de position au sein des Nations Unies.*

Au mois de juin 2020, cinquante rapporteurs spéciaux et experts du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont fait une déclaration commune sur la répression des droits fondamentaux en Chine. Ils ont dénoncé les persécutions et un usage excessif de la force par la police, mis en œuvre dans le cadre des actions de protestation en faveur de la démocratie dans la région administrative spéciale de Hong Kong. De graves soucis ont été exprimés sur la répression collective de la population, plus particulièrement des minorités religieuses et ethniques dans les régions de Xinjiang et du Tibet. Les experts dénoncent également la détention d'avocats, la poursuite et les disparitions de défenseurs des droits de l'homme, le recours incriminé au travail forcé dans différents secteurs de l'économie formelle et informelle, des interférences arbitraires dans le droit à la vie privée. Durant la dernière décennie, malgré les nombreuses requêtes émises dans le cadre des procédures spéciales des Nations Unies, le gouvernement chinois a permis seulement cinq visites sur place de la part des experts indépendants.

Dès lors, les experts ont lancé un appel aux Nations Unies et à la communauté internationale pour agir d'une manière collective et décisive afin d'assurer que la Chine respecte les droits de l'homme et se conforme à ses obligations internationales. Au sein des Nations Unies, un mécanisme impartial et indépendant devrait être établi, comme un rapporteur spécial ou un envoyé spécial du Secrétaire général, pour examiner directement la situation des droits de l'homme en Chine, notamment les urgences dans les régions de Hong Kong, du Xinjiang et du Tibet. Les Etats membres et les Agences des Nations Unies sont invités également à demander dans leurs échanges avec la Chine que ce pays honore ses obligations en matière de droits de l'homme, y compris au sujet des préoccupations énoncées ci-dessus. En septembre, une coalition globale de plus de 300 associations de la société civile, dont Human Rights Watch, Amnesty International, Reporters sans Frontières, Global Centre for the Responsibility to Protect, ont lancé un appel mondial en faveur d'un mécanisme de suivi des droits de l'homme en Chine et ont apporté leur soutien aux experts de l'ONU. Cet appel a été adressé dans une lettre ouverte

au Secrétaire général de l'ONU António Guterres et à la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet. En décembre, Mme Michelle Bachelet a rappelé que le Haut-Commissariat est préoccupé par cette situation, dont les informations proviennent d'une variété de sources. Celui-ci voudrait organiser une visite en Chine sur la base d'un libre accès sur le terrain afin de vérifier sur place les nombreux témoignages sur les violations des droits de l'homme, y compris celles à l'encontre de la population des Ouïghours dans la région du Xinjiang. Pour la première fois, le gouvernement de Pékin a donné une confirmation sur le nombre de Ouïghours et d'autres musulmans turcs détenus au Xinjiang, en révélant que 1,3 millions de personnes sont passées par des soi-disant 'centres à vocation de formation'.

### *Les réactions de la communauté internationale.*

Dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies, une déclaration de soutien à l'appel des experts des Nations Unies sur la Chine a été introduite en octobre auprès de la Commission sociale, humanitaire et culturelle (3e Commission) par 39 pays dont l'Allemagne, la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. Le Luxembourg entretient des relations soutenues avec la Chine, qui constitue son principal partenaire commercial en dehors de l'Europe après les Etats-Unis d'Amérique. En janvier 2021, les Etats-Unis d'Amérique ont annoncé un arrêt des importations de produits à base de coton, produits dans la région du Xinjiang sur la base d'informations, indiquant raisonnablement l'usage de travail de détenus ou de situations de travail forcé. Le Canada a prononcé une interdiction sur l'importation de marchandises, produites entièrement ou partiellement dans la région de Xinjiang en Chine sur la base de travail forcé. Une déclaration d'intégrité pour la région Xinjiang sera mise en œuvre pour les entreprises canadiennes. Il apparaît que des mesures similaires n'ont pas été annoncées par des pays au sein de l'Union européenne. L'annonce tout à la fin de l'année passée d'un prochain accord sur les investissements entre la Chine et l'Union européenne ne permet pas d'entrevoir une réaction vraiment crédible de l'Union Européenne, concernant la grave situation des droits de l'homme en Chine.

André Rollinger

## **Action de l'Initiative pour un Devoir de vigilance devant le siège du Parlement**



L'Initiative pour un Devoir de vigilance est soutenue par 17 organisations de la société civile, dont l'ALNU.

Pour les

entreprises au Luxembourg, le respect des droits humains, des normes de travail ainsi que des accords et des dispositions environnementaux internationaux devrait être intégré dans l'ensemble de leur chaîne de valeur et d'approvisionnement.



Dans le cadre d'une action à la place d'Armes de Luxembourg le 11 novembre 2020 à l'intention des parlementaires, une pancarte a été réalisée par l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies (ALNU) avec le contenu suivant:

Tous les pays devraient s'engager activement dans une collaboration directe avec les Nations Unies sur les droits de l'homme.

Les carences des pays en dehors de l'Europe, avec lesquels le Luxembourg entretient les liens commerciaux les plus importants.



#### - **La Chine**

- n'a pas ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, établi par les Nations Unies
- n'a pas ratifié la Convention sur le travail forcé
- ne collabore guère activement avec l'ensemble des experts indépendants des Nations Unies sur les droits de l'homme
- n'accorde pas une invitation d'office pour les missions des représentants spéciaux des Nations Unies.



#### - **Les Etats-Unis d'Amérique**

- n'ont pas ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, établi par les Nations Unies
- n'ont pas ratifié la Convention sur le travail forcé
- n'accordent pas une invitation d'office pour les missions des représentants spéciaux des Nations Unies

---

### « **Recover Better Together** »

La pandémie du COVID-19 menace de faire reculer les progrès accomplis jusqu'à présent vers les objectifs de développement durable des Nations Unies. Son énorme impact socio-économique a accru la pauvreté et les inégalités à travers le monde. Ce qui est connu comme «*cygne noir*» en termes économiques, est apparu à nouveau et plus fort qu'auparavant. Une récession terrible s'annonce. En juillet 2020, l'Organisation Internationale du Travail estimait que des heures de travail équivalentes à plus de 300 millions d'emplois pourraient être perdues. C'est 15 fois plus que lors de la crise financière de 2008. La banque mondiale prévoyait la plus forte baisse du revenu par habitant depuis 1870 : entre 70 et 100 millions de personnes pourraient être plongées dans l'extrême pauvreté. Le programme alimentaire mondial des Nations Unies avait averti que 265 millions de personnes pourraient faire face à une insécurité alimentaire aiguë d'ici la fin de l'année. Il est temps de tirer un bilan. Le virus de la COVID-19 a évolué rapidement et a exigé une réponse globale tout aussi rapide. La création du « *Fonds d'affectation spéciale* » de la COVID-19 pour une réponse et un redressement efficace a apporté cette puissance et rapidité aux personnes en besoin (ci-après « le Fonds »). Six semaines après sa création en avril 2020, le Fonds d'affectation spéciale avait déjà débloqué 45 millions USD dans 47 pays pour lutter contre les urgences sanitaires et de développement causées par la pandémie. Un rapport intermédiaire des

Nations Unies, publié fin octobre 2020, démontre en outre comment des montants, bien que modestes, peuvent déclencher des interventions socio-économiques innovantes s'ils sont déversés de manière ciblée, rapide et efficace.

Les gouvernements des 47 pays bénéficiaires, en Jamaïque et en Géorgie, ont fait utilisation de ces aides financières afin de permettre l'apport de médicaments aux personnes vulnérables et aux personnes souffrant de maladies chroniques. Cela était notamment le cas au Malawi et au Guatemala où les programmes soutenus par le Fonds mettent en place des mécanismes de prestation innovants tels que les soins mobiles et la télésanté, pour assurer la continuité des soins prénatals et maternels. Il conviendra de mettre en place également des solutions numériques. Le soutien apporté au Fonds d'affectation spéciale a été remarquable. En effet, La Norvège, les Pays-Bas, la Suisse et le Danemark ont ouvert la voie. Aujourd'hui, le Fonds a été soutenu par un total de 71 millions USD, obtenus par des contributions de différents pays et donateurs. La Suisse a pris soin de conclure un partenariat avec l'alliance mondiale pour les vaccins basée à Genève. De plus, certains pays contribuent de manière globale en fournissant de l'aide au Fonds d'affectation dans un premier temps mais en dirigeant également leurs efforts sur l'aide au développement et l'aide humanitaire. Par exemple, le Président de la Corée a promis 100 millions USD d'aide humanitaire aux pays et aux personnes dans le besoin. Afin de répondre aux demandes de plus de 100 pays, une grande partie de ce financement au Fonds a été fournie sous la forme de contributions en nature telles que des kits de test et un masque.

Pour venir compléter ses efforts à l'échelle internationale, le Forum d'action « *Recover Better Together* » s'est tenu en date du 26 juin 2020, date d'anniversaire de la Charte des Nations Unies. Le Forum s'est appuyé sur sa première série d'investissement afin de soutenir les efforts des Nations Unies en achetant du matériel et des fournitures médicales vitales afin de protéger les personnes vulnérables et soutenir les travailleurs dans le domaine de la santé surtout, « soldats » de première ligne. Le Fonds représente une part microscopique des ressources nécessaires aux pays pour faire face à l'impact de cette pandémie, mais s'il était pleinement capitalisé, ce fonds pourrait vraiment être transformateur. Plus de 30 agences ont pu être réunies depuis avril, et mettent actuellement l'accent sur une collaboration complémentaire. Les ressources ont été affectées à des plans de réponse spécifiques et continueront d'être utilisées afin de réduire les inégalités. Fin novembre 2020, la Vice-Secrétaire générale des Nations Unies et Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, Mme Amina J. Mohammed, a annoncé la publication du « *Catalogue de solutions globales pour la réponse socio-économique à la crise du COVID-19* ». Celui-ci a été généré par un appel à l'offre mondial. Il comprend 206 programmes provenant de 104 pays, qui ont été évalués par les coordonnateurs résidents de ces pays comme les plus critiques, les plus urgents et les projets non financés issus de 104 plans de réponse socio-économique.

Mme Amina J. Mohammed a lancé un appel à contribution pour ces différents programmes et a annoncé que le Fonds lui-même avait déjà contribué au financement de 19 des projets inclus dans le catalogue. Le Fonds continuera de tirer parti de l'expertise critique et des capacités de mise en œuvre des agences des Nations Unies, d'exploiter les

ressources des secteurs public et privé, et de proposer des approches pangouvernementales pour aider à combler les lacunes dans les plans nationaux d'intervention. Nous devons agir ensemble et agir en temps opportun.

Florence Köonner

---

## **Comment nous représentons-nous les plantes? Implications pour l'évolution et la mise en œuvre de la législation internationale**

Dans le Bulletin de l'ALNU 2019-2020, j'évoquais les plantes à travers la thématique des Droits des Semences et des Droits des Paysans et je concluais par ces mots: « *La terminologie en dit long sur notre vision du monde. Ni Paix, ni Justice, ni Institutions efficaces sans les mots pour dire le respect de l'autre* ». Or comment nommons-nous les plantes, ces autres non-humains, dans les textes législatifs? Ce sont tour à tour des *plantes*, des *variétés*, des *semences*, du *matériel de reproduction*, du *matériel biologique*, du *matériel biologique hétérogène*, des *ressources de biodiversité*, des *ressources biologiques*, des *ressources génétiques*, des *ressources alimentaires*, etc. Le terme de *variété* se décline lui-même sous diverses définitions : les *variétés DHS* (Distinctes, Homogènes et Stables) des législations UPOV et européenne, laquelle ajoute les *variétés biologiques*, les *variétés de conservation* et les *variétés sans valeur intrinsèque*. Chaque terme est porté par un texte législatif qui définit plus ou moins précisément son sens. Notons cependant que tout terme est lui-même chargé de sens qui viennent de contextes plus vastes, externes à tel ou tel texte législatif, et même externes à tout texte législatif.

On note la prépondérance des termes *ressource* et *matériel*. On ne peut nier qu'ils dénotent une réification des plantes. Si celles-ci sont une indispensable ressource à la vie et à la survie des êtres humains, les réduire à des ressources en donne une vision bien étriquée, elles qui sont belles et intelligentes, s'adressent à nos sens et à nos esprits. Les qualifier de *matériel* les relèguent définitivement au rang d'objet. Faut-il alors s'étonner que nos législations ont failli? Nous sommes au pied du mur : nous faisons face à un effondrement de la biodiversité spectaculaire, et les négociations et réformes nécessaires pour inverser la tendance ont du mal aboutir. Outre les représentations verbales énumérées ci-dessus, on a de plus en plus recours à des désignations qui n'appartiennent pas aux langues humaines lors des négociations (concernant la Convention sur la diversité biologique et le TIRPAA en particulier). On parle désormais d'*ISN*, soit *Information de séquençage numérique*. Les ISN sont des séquences génétiques numérisées. Le terme est venu sur le devant de la scène suite à la baisse du coût des techniques (diverses) de séquençage génétique qui a permis l'analyse du génome de la plupart des êtres vivants et produit une quantité colossale de données. Des banques de données se constituent, et l'on peut y repérer des séquences génétiques digitalisées intéressantes pour telle ou telle caractéristique que l'on souhaite introduire dans tel ou tel organisme vivant.

Avec les ISN on est loin de la plante dans son milieu, dans la totalité de son individu, puisqu'on la réduit non seulement à sa réalité génomique, mais qu'on la considère du point de vue d'une infime partie de ce génome découpé à l'envi, de surcroît non sous

forme biologique, mais sous forme digitalisée. C'est dire combien l'on en a une vision abstraite et partielle. Il est possible de revendiquer un droit de propriété industrielle (brevet) sur des séquences génétiques, sur l'information digitalisée correspondante, sur la nouvelle variété créée, et sur toute la chaîne alimentaire qui en découle... voir sur toutes les plantes porteuses de la séquence génétique. C'est dire combien l'on peut alors avoir une vision partielle des plantes, puisque de gros intérêts financiers sont en jeu. Que doit recouvrir le terme ISN? La réponse ne fait pas l'unanimité parmi la communauté scientifique internationale. Avec l'ISN, les plantes sont dématérialisées, mais elles ne le sont pas comme peut l'être un livre digitalisé dont le langage reste inchangé, qui présente l'ouvrage dans son intégrité, et qui ne changera pas l'interprétation qu'on peut en faire à sa lecture. Les codes génétiques et informatiques des ISN sont en outre un obstacle de taille au déroulement équitable des négociations et à la conception d'instruments législatifs adéquats puisqu'ils ne sont compréhensibles que par des spécialistes en biotechnologie. Comment dans ce contexte trouver un langage partagé qui respecte les plantes et leurs écosystèmes, et mettent tous les négociateurs sur un même pied d'égalité? Il faudrait pour le moins faire prévaloir une vision plus large des plantes que celle de la plante-objet réduite à une juxtaposition d'ISN. Le langage utilisé dans les textes législatifs n'est pas neutre : il a des conséquences directes sur notre alimentation, sur l'état des écosystèmes naturels, sur les droits des paysans et des consommateurs, et de fait sur les 3 piliers des Nations Unies que sont les droits de l'homme, la paix et le développement.

Michèle L. Perrin-Taillat<sup>2</sup>

---

## **Droits de la Nature, Représentation de la Nature en droit : quelques réflexions.**

*Introduction* : Nous savons que nous détruisons nos systèmes de support de vie mais nous pouvons changer cela. Si nous agissons vite, il nous reste encore une chance. Mais nous devons placer la Nature et la Terre-Mère au centre de nos réflexions. Une économie saine a besoin de personnes en bonne santé, et d'une Nature en bonne santé. La COVID 19 nous a montré que la santé est la base même de l'économie. Notre santé dépend de nos relations avec la Nature. La Nature fonctionne selon des partenariats, alternant coopération et compétition, et chaque être en fait partie. Nous, les humains, nous travaillons en partenariat avec elle : pensons agriculture, horticulture, jardinage. C'est une question de gestion, durable et éco-responsable, pour laquelle il faut adapter nos textes législatifs, mais comment ? Comment introduire la Nature dans nos lois? Par sa représentation par des humains ?

*Conceptualisation de la Nature* : C'est quoi la Nature ? Ou plutôt, comment nos esprits l'envisagent-ils? Quelles sont nos conceptualisations de ses divers éléments? Quels mots, quels termes utilisons-nous? La Nature se révèle à nous tour à tour sauvage, cultivée, manipulée génétiquement, assujettie aux processus industriels. Pour chaque contexte, quels sont les droits de la Nature? Quels principes fondamentaux, quelle éthique appliquer? Comment adapter les principes aux multiples situations et dans tous les

---

<sup>2</sup>Présentation au 10e Conférence Annuelle Internationale sur les Droits de la Nature pour la Paix et le Développement. <http://www.osi-genevaforum.org/rights-of-nature-for-peace-and-development.html?lang=fr>

domaines du droit et de l'activité humaine? Il s'agit d'une question d'équilibre, mais avant tout il s'agit de l'inclusion du point de vue de la Nature à chaque instant. Tout élément ou être de la Nature a le droit d'argumenter et de défendre ses besoins et ses intérêts, et ce principe nous inclut, nous les humains. Nous faisons partie de la communauté de la Terre.

*La Nature partie prenante dans les textes juridiques* : Quel rôle la Nature joue-t-elle dans les textes juridiques : passif, inerte, ressource, objet, victime ? Ou actif, dynamique, acteur, sujet, partenaire? Un partenariat implique respect et coopération : la Nature est-elle respectée? Les textes juridiques créent le monde du droit, un monde mental et abstrait d'idées et de relations. Les lois sont faites par les humains et pour les eux; elles déterminent les actions possibles des humains. Elles parlent aux humains : les éléments de la Nature ne lisent pas les textes juridiques. Leurs langages sont différents du nôtre : il faut traduire. Des humains doivent agir pour la Nature, verbalisant ses besoins et ses intérêts, les interprétant pour les faire comprendre dans chaque forum, et pour représenter la Nature, exprimer et défendre ses droits en tant que partie prenante.

*Partenariat humain avec la Nature* : Les humains ont toujours travaillé en partenariat avec la Nature dont ils font partie. Pensons à l'agriculture : l'élevage et la culture des plantes; la sélection des semences et la sélection des animaux. Le partenariat avec la Nature contrôle la vie. Il est difficile de trouver le bon équilibre : les approches industrielles ont leurs limites; les plantes résistent aux maladies et aux changements climatiques aussi à travers la diversité de leurs semences. On se trouve en face de deux visions : par exemple, l'agriculture industrialisée et l'agriculture de la Nature : deux chemins parallèles. Là les humains s'imposent sur la Nature. Ici la Nature aide les humains, si nous pouvons voir, comprendre, apprendre et agir selon la Nature. Un partenariat implique l'équilibre, une parité avec la Nature que doit refléter le droit qui doit pourvoir à la représenter dignement.

*Représentation humaine de la nature dans les systèmes juridiques* : La Nature sauvage a été défendue et protégée par des réserves, des limites de chasse. Il existe timidement des lois pour réduire la cruauté et la souffrance animale dans les processus industriels. Des organisations étudient, recherchent, comprennent, interprètent, gère et défendent la Nature. Mais ce n'est pas assez, il faut une représentation plus forte. Peut-être par un médiateur, un *trustee*, ou un gardien? Chacun pourrait-il avoir le droit d'aller en justice pour défendre et représenter la Nature ? Chaque forum aurait-il le devoir de nommer un représentant de la Nature? Nous pouvons tou(te)s agir, si nous prenons conscience, comprenons et décidons de ce que nous pouvons faire. Cependant, les droits demeurent lettre morte sans les moyens humains et financiers pour les mettre en œuvre.

*Conclusion* : Il n'est pas encore trop tard pour agir; c'est le moment d'intégrer les droits de la Nature en droit. Il s'agit de considérer la Nature comme partenaire, partie prenante, sujet, détenteur des droits, personne juridique. Il faut changer les lois pour étendre la notion de personnalité juridique. Il faut repenser notre place dans la Nature et la conceptualisation de celle-ci, avec ses intérêts et ses besoins. Il faut reconnaître des représentants pour la Nature, avec des pouvoirs aussi larges que possible, mais avec aussi des limites. Les droits de la Nature ne sont pas à l'abri des abus, et il faut se prémunir

contre cela. Ce qu'il faut avant tout, c'est une ferme volonté politique. Est-ce encore possible? Ne nous contentons pas de regarder et d'attendre avec anxiété. Agissons.

Colin D Robertson<sup>3</sup>

## Les Nations Unies dans le Monde : Sélection de quelques sites Internet

Page d'accueil de l'ONU	<a href="http://www.un.org">www.un.org</a>
Base d'e-données	<a href="https://www.un.org/en/sections/general/documents/index.html">https://www.un.org/en/sections/general/documents/index.html</a>
Library for research of information	<a href="http://ask.un.org">ask.un.org</a>
Centre Régional d'Information des Nations Unies pour l'Europe occidentale	<a href="https://www.unric.org">https://www.unric.org</a>
Programme de l'ONU pour l'environnement	<a href="http://www.unep.org">www.unep.org</a>
Programme de l'ONU pour le développement	<a href="http://www.undp.org">www.undp.org</a>
Programme alimentaire mondiale	<a href="http://www.wfp.org">www.wfp.org</a>
Bureau des Nations Unies à Genève	<a href="https://www.ungeneva.org/en">https://www.ungeneva.org/en</a>
Haut-Commissariat de l'ONU pour les droits de l'homme	<a href="http://www.ohchr.org">www.ohchr.org</a>
UN Framework Convention on Climate Change	<a href="https://unfccc.int">https://unfccc.int</a>
Fonds des Nations Unies pour l'enfance UNICEF	<a href="http://www.unicef.org">www.unicef.org</a>
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	<a href="http://www.unesco.org">www.unesco.org</a>
Haut-Commissaire de l'ONU pour les réfugiés	<a href="http://www.unhcr.ch">www.unhcr.ch</a>
Sustainable development	<a href="https://sdgs.un.org">https://sdgs.un.org</a>
Les Nations Unies en médias	<a href="http://www.unmultimedia.org">www.unmultimedia.org</a>
International Year of Health and Care Workers, 2021 (WHO)	<a href="http://www.who.int/campaigns/annual-theme/year-of-health-and-care-workers-2021">www.who.int/campaigns/annual-theme/year-of-health-and-care-workers-2021</a>
International Year for the Elimination of Child Labour, 2021 (ILO)	<a href="https://www.ilo.org/global/topics/child-labour/int-year/lang--ja/index.html">https://www.ilo.org/global/topics/child-labour/int-year/lang--ja/index.html</a>
United Nations Decade of Sustainable Energy for All 2014-2024	<a href="http://www.se4all.org/decade">www.se4all.org/decade</a>
United Nations Decade of Action on Nutrition 2016-2025	<a href="http://www.who.int/nutrition/decade-of-action/en/">www.who.int/nutrition/decade-of-action/en/</a>
Decade for Action on Water for Sustainable Development 2018-2028	<a href="https://wateractiondecade.org">https://wateractiondecade.org</a>
United Nations Decade on Ecosystem Restoration, 2021–2030	<a href="https://www.decadeonrestoration.org/">https://www.decadeonrestoration.org/</a>
Luxembourg – Coopération au Développement et Action Humanitaire	<a href="http://www.gouvernement.lu/cooperation">www.gouvernement.lu/cooperation</a>

<sup>3</sup>Présentation au 10e Conférence Annuelle Internationale sur les Droits de la Nature pour la Paix et le Développement. <http://www.osi-genevaforum.org/rights-of-nature-for-peace-and-development.html?lang=fr>.